

## **CHARTRE D'ENGAGEMENT MORAL ENTRE LE MEMBRE CEG ET SON STAGIAIRE**

RCA et l'ANECS ont l'objectif de mettre en relation, d'une part des cabinets d'expertise comptable membres de la CEG motivés par la création d'un Pôle Gestion et d'autre part, des experts-comptables et commissaires aux comptes stagiaires, et mémorialistes adhérents à l'ANECS stimulés par la perspective de cette mission.

Afin de garantir à la fois au Cabinet et au Stagiaire les bonnes conditions de déroulement de cette mission, les deux parties doivent signer la présente charte. Celle-ci a pour objectif de fixer les conditions morales auxquelles le cabinet et le stagiaire s'engagent mutuellement.

Ci-dessous, la liste des engagements moraux pour chacune des parties.

I / LE CABINET s'engage sur les points suivants :

1. Le Cabinet doit disposer d'un réel projet de mise en place d'un Pôle Gestion
2. Le Cabinet doit avoir/ ou se doter des moyens nécessaires pour mettre en place un Pôle Gestion (outils logiciels, méthodes, supports marketing, etc.)
3. Le Cabinet doit pouvoir dégager un budget dédié pour ce projet
4. Le Cabinet ne doit pas confier de travaux comptables au-delà de 25% du temps de travail du stagiaire

II / En échange, LE STAGIAIRE s'engage sur les points suivants :

1. Le Stagiaire doit vouer un intérêt certain par le conseil en gestion
2. Le Stagiaire doit connaître l'utilisation des logiciels RCA
3. Le Stagiaire doit disposer d'une expérience précédente de 2 ans en Cabinet
4. Le Stagiaire doit avoir une certaine aisance dans le développement commercial et la négociation

### **Moi, Expert-Comptable**

Nom – Prénom :

Cabinet :

Adresse :

m'engage à respecter les points énoncés ci-dessus

Fait à \_\_\_\_\_,

le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Signature

### **Moi, Stagiaire**

Nom – Prénom :

m'engage à respecter les points énoncés ci-dessus

Fait à \_\_\_\_\_,

le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Signature